

Réflexion-Débats

Le génocide des arméniens. Spécificité et difficulté d'un enseignement.

Par Sophie Ferhadjian

Présentation du génocide des Arméniens, 1915

L'Arménie est un territoire situé entre l'Euphrate et le Caucase. C'est le foyer d'un peuple parlant une langue indo-européenne et uni par une religion issue du christianisme mais autocéphale depuis le VI^e siècle. Entre le XI^e siècle et 1375 se succèdent, soit sur le sol arménien, soit en Cilicie, des structures étatiques indépendantes. Il n'en existera plus jusqu'en 1918, date de la naissance, lors du traité de Sèvres, de l'Etat d'Arménie, suite au génocide de 1915.

C'est cet événement « structurant » qui fait l'objet ici d'une brève présentation dont l'objectif n'est pas l'exhaustivité historique mais plutôt une analyse de sa spécificité et des difficultés que présente son enseignement.

I/ Les phases du Génocide.

Les massacres du « sultan rouge », les prémices du génocide

Le peuple arménien au XIX^e siècle est partagé entre trois « empires », les Empires ottoman, russe et perse. La majorité réside dans l'Empire ottoman.

Tout comme pour de nombreux peuples, le XIX^e siècle est le siècle du réveil nationaliste et la question arménienne s'inscrit naturellement dans la question d'Orient. Les révoltes des populations bulgares influencent fortement les mouvements nationalistes dans leur quête d'égalité et de liberté. L'idée d'indépendance n'est aucunement avancée dans les revendications.

Le règne du sultan Abdul-Hamid annonce les prémices du génocide. Affaibli par la défaite face aux Russes et le traité de Berlin de 1878 qui l'oblige à engager des réformes dans les provinces arméniennes (article 61), le sultanat se lance dans les années 1894-1896 dans l'organisation systématique et planifiée de l'élimination des Arméniens dans l'Empire ottoman, élimination confiée à des régiments kurdes afin de calmer leur révolte. Entre 200 000 et 300 000 Arméniens périssent dans ces massacres sans compter les conversions forcées à l'Islam et les nombreux départs vers l'Egypte, les Etats-Unis et les Balkans.

La seconde étape : la révolution « jeune-turque » de 1908 et les massacres d'avril 1909

La chute de « l'homme malade de l'Europe » se produit en 1908 avec la révolution conduite par le « Comité Union et Progrès » ou « Ittihad ». Cette révolution « jeune-turque » promet dans un premier temps de nombreuses réformes libérales et émancipatrices fondées sur le principe de laïcité. Les Arméniens sont donc confiants et reçoivent même, dans un premier temps, un statut théorique de citoyen à part entière ce qui n'est pas sans provoquer

d'inquiétude parmi les notables turcs traditionalistes. En réalité, ce gouvernement mène une politique d'assimilation forcée.

La seconde étape du processus génocidaire a lieu en avril 1909 dans la province de Cilicie. Environ 30 000 Arméniens sont massacrés. Bien que responsable de ce massacre, l'Ittihad montre du doigt le sultan et en profite pour proclamer en 1913, une dictature militaire dirigée par Djemal, Enver et Talaat.

1915-1916 : Le génocide des Arméniens

L'entrée en guerre de la Turquie en 1914 aux côtés des Puissances centrales annonce l'étape finale du génocide des Arméniens puisqu'elle fournit le cadre idéal pour l'accomplissement de leur extermination totale.

En effet, les Arméniens étaient partagés géographiquement entre deux camps. Quelque 1,5 million vivait en Russie tandis que l'Empire ottoman en abritait environ deux millions. Le gouvernement « jeune-turc » crée « l'Organisation Spéciale » chargée de la mise en application de la politique d'extermination. C'est celle-ci qui est chargée de convaincre le parti nationaliste « Tachnag » de provoquer le soulèvement des Arméniens en faveur de la Russie. N'y parvenant pas, le gouvernement turc se décide alors à présenter les Arméniens comme « des ennemis de l'intérieur ». Ils deviennent le bouc émissaire et le prétexte de leur extermination est tout trouvé.

Dès janvier 1915, les soldats arméniens ottomans sont désarmés. Des massacres sporadiques sont menés. Les belligérants étant occupés dans diverses opérations militaires, les conditions sont donc réunies pour mettre en œuvre le plan de déportation et d'extermination de la population arménienne de l'Empire ottoman. Ce plan de déportation se veut « provisoire » afin d'éloigner « des populations civiles des zones de combat ».

Le samedi 24 avril, les élites arméniennes de Constantinople sont arrêtées. En un mois, plus de mille intellectuels sont déportés en Anatolie et massacrés en route. Les Arméniens se retrouvent sans aucune tête pensante. C'est le même processus qui est suivi dans toutes les provinces de l'Empire accueillant des populations arméniennes. Les notables sont arrêtés puis déportés et fusillés. L'ordre de déportation est ensuite donné pour l'ensemble de la population. Les hommes valides entre 20 et 40 ans sont mis à l'écart et fusillés. Le reste est regroupé dans des convois dont les trajets, préalablement définis, ont pour destination la Syrie avec Alep comme plaque tournante. A la fin du mois de Juillet 1915, c'est-à-dire trois mois après les premiers massacres, les Arméniens de l'Anatolie orientale ont quasiment disparu. Ils étaient plus d'un million.

La même démarche est appliquée à partir de l'hiver 1915-1916, aux provinces de l'Ouest et notamment la Cilicie bien que le prétexte de la proximité du front ne puisse plus être évoqué. La Syrie reste la destination finale. Les survivants sont envoyés dans les déserts syriens, lieux de massacre des derniers survivants à l'image du charnier de Deir ez Zor.

Le bilan humain de ce génocide varie entre 1,5 million et 800 000, chiffre reconnu par le ministère de l'Intérieur turc en 1919.

Le parachèvement du génocide : 1920-1922, la liquidation des derniers Arméniens par Mustafa Kemal

La défaite ottomane à l'issue de la Première Guerre Mondiale entraîne la fin du gouvernement « jeune-turc ». Le traité de Sèvres de 1920 entérine la naissance d'une

République d'Arménie, mais il n'est pas signé par la Turquie nouvellement dirigée par le général Mustafa Kemal dont l'objectif est de fonder un Etat national.

Reprenant donc le flambeau nationaliste turc et jouant la carte du péril bolchevique, l'armée kémaliste pénètre en septembre 1920 dans la République d'Arménie et se lance dans le massacre de toute la population arménienne des zones attribuées à cet état. La chute de la Cilicie, foyer arménien placé sous protectorat français, l'incendie de Smyrne, les succès militaires turcs et la conférence de Lausanne de 1923 annulant les accords de Sèvres constituent la dernière étape qui entérine l'élimination systématique de la population arménienne.

II/ Spécificité du Génocide des Arméniens

Le nationalisme turc ou panturquisme : Le facteur territorial lié à la question religieuse

C'est lorsque l'on inscrit le génocide des Arméniens dans la question nationaliste turque que l'on comprend sa spécificité. Les Arméniens de l'Empire ottoman constituent une « gêne » dans la politique expansionniste turque liée à l'idéal panturc.

En effet, le foyer du peuple turc est le « Touran », l'Asie centrale. Au XI^e siècle, les Turcs se rendent maître de l'Asie Mineure puis de Constantinople et des Balkans au XIV^e siècle. La perte de ces provinces occidentales, au XIX^e siècle, suite au règlement de la question d'Orient, pousse inexorablement le peuple turc à se tourner à nouveau vers son « berceau d'origine ». Dans ce retour aux sources, les Arméniens constituent le seul obstacle.

La doctrine du panturquisme ou pantouranisme peut alors être librement exprimée. Son idée centrale est fondée sur la supériorité de la race turque et la nécessité de réaliser l'union de tous les peuples turcs du Bosphore à la Chine. Les autres peuples doivent être, soit détachés de cette entité, ce qui est le cas des populations slaves et arabes de l'Empire ottoman, soit expulsés, comme le sont les Grecs, ou exterminés comme les Arméniens puisque ces derniers sont situés aux marges orientales de l'Empire et empêchent l'union des Turcs ottomans avec les Tatares d'Azerbaïdjan, les Ouzbeks, Kazakhs et autres peuples turcs. Ils représentent une menace vitale puisque l'Anatolie orientale constitue le « cœur de la patrie turque » et le point de départ de la conquête de la Turquie d'Asie.

Il ne faut cependant pas considérer le fait nationaliste comme la cause unique du génocide des Arméniens. Les circonstances sont également fondamentales. L'originalité du génocide des Arméniens tient au fait que c'est leur inclusion dans la société et la vie politique ottomane qui est source du danger. Lorsque les Arméniens s'adressent aux puissances étrangères afin qu'elles interviennent auprès du sultan pour obtenir des réformes, ils rompent le contrat de protection lié à leur « dhimmitude », contrat qui leur garantit une autonomie religieuse et communautaire en contrepartie de contraintes économiques et sociales de plus en plus intolérables. Ils cessent d'être « la nation fidèle », celle qui accepte son statut contrairement aux Grecs, pour devenir des « ingrats », des révolutionnaires et des terroristes. De plus, ils restent les infidèles auprès de la population. Il est donc aisé d'invoquer, lorsque la situation l'exige, la question religieuse.

Il est vrai que l'entrée en guerre de l'Empire ottoman est proclamée au nom de la guerre sainte. Si cet argument du « djihad » est repris à certains moments du processus génocidaire, il n'en constitue cependant pas le fondement essentiel. Certes d'autres populations chrétiennes, les Grecs, sont expulsées et victimes de massacres, mais cette politique se situe au tournant kémaliste de l'histoire turque. L'extermination des Arméniens

ne s'inscrit donc pas dans une politique d'extermination de minorités chrétiennes de l'Empire ottoman.

La religion est donc utilisée comme un vecteur de diffusion de la haine et à ce titre facilite la mise en œuvre des massacres d'autant que les Jeunes Turcs craignent qu'en cas de défaite, les Arméniens n'obtiennent des Alliés un statut d'autonomie voire d'indépendance.

C'est cette spécificité qui contribue à conférer au génocide des Arméniens son statut de premier crime élaboré par un Etat de type totalitaire et de « schéma reproductible »

Le négationnisme turc

La seconde spécificité du génocide des Arméniens tient à sa négation, négation qui n'est pas l'œuvre d'individus mais d'un Etat qui y met tout son poids diplomatique et géopolitique. La négation accompagne certes bien souvent un génocide, mais elle ne prend jamais sa source à la conception même du processus génocidaire. Le cas arménien constitue à cet égard une exception puisque, avant même le passage à l'acte, les futures victimes sont mises en accusation. Les procès de 1919 jugeant certains responsables contiennent également les fondements de ce négationnisme. Il n'est donc pas difficile pour la jeune Turquie kémaliste de reprendre à son compte cette idéologie transformant les bourreaux en victimes et les victimes en bourreaux. Elle évite ainsi les potentielles revendications de dédommagements financiers mais surtout territoriaux.

Sans entrer dans le détail de la politique de négation menée par l'Etat turc, il faut signaler les pressions permanentes sur les gouvernements afin d'éviter l'emploi de l'expression « génocide arménien » ou la reconnaissance du génocide des Arméniens, reconnaissance indispensable au travail de mémoire et de deuil. Les menaces de boycott économique sont nombreuses comme le montrent celles qui sont exercées sur le gouvernement français lors du vote par l'Assemblée nationale de la reconnaissance du génocide.

C'est cette politique de négation qui pousse donc les communautés arméniennes à réclamer cette reconnaissance auprès des organisations internationales ou des différentes nations les ayant accueillies en diaspora.

III/ La difficulté de son enseignement

Le dernier point à évoquer brièvement, car il mérite à lui seul une analyse plus détaillée, concerne la difficulté à laquelle l'enseignant est confronté lorsqu'il décide de traiter ce thème.

En effet, l'enseignement du génocide des Arméniens connaît quelques difficultés à sortir de la confidentialité dans laquelle il est cantonné. L'enseignant se heurte donc à plusieurs obstacles. Le premier est celui de la pauvreté voire de l'absence de documentation sur ce sujet. Comment aborder le génocide avec une ou des images ? Le second, en relation avec le premier, tient au contenu « textuel » des manuels scolaires. Il devient difficile d'aborder la notion de génocide lorsque le mot lui-même n'est pas employé ou lorsque la légende d'un document va même jusqu'à préciser qu'il ne s'agit que d'une tentative de génocide.

Enfin la dernière difficulté réside dans la mise en œuvre de cet enseignement. Ce dernier ne peut se faire sans situer et expliquer le génocide dans l'histoire des Arméniens, mais aussi dans celle de la montée des nationalismes au XIX^e siècle. L'analyse de la

Question d'Orient et de la Question arménienne dans laquelle cette dernière s'inscrit, est essentielle. Le traitement de ce sujet nécessite donc un profond travail de documentation et demande également d'y consacrer un temps certain afin que le génocide des Arméniens soit traité dans sa spécificité et non relégué au sombre bilan humain de la Première Guerre Mondiale.